



Numéro de résolution

## Procès-verbal

**À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 16 AOÛT 2021 À 18 H 30.**

**Sont présents :** La mairesse, madame Sylvie Vignet, et les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille et André Beaulieu.

**Est absent :** Le maire suppléant, monsieur Nelson Lepage.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE.**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et aux auditeurs et procède à l'ouverture de la séance.

**Rés. n°  
318-2021**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021;
4. Assemblée publique de consultation pour le projet de Règlement 2073 modifiant le Règlement de zonage 1253, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel;
5. Dépôt des certificats des résultats des procédures d'enregistrement pour les Règlements d'emprunt 2071 (caserne) et 2072 (Manoir Fraser);
6. Approbation d'une cession de rang hypothécaire sur le lot 4 599 732 en faveur de la Caisse populaire Desjardins;
7. Adoption du Règlement numéro 2073-1 modifiant les règlements 1253 (zonage) et 1254 (lotissement) afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel;
8. Adoption du projet de Règlement numéro 2073-2 modifiant le règlement de zonage 1253 afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 août 2021, 18 h 30.**



## Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°  
319-2021

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2021**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville :

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4. **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2073 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1253, AFIN D'AJUSTER LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DANS LE CADRE DU TRAIN SEMESTRIEL**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La greffière informe les membres du conseil qu'à la suite de l'avis public publié le 7 juillet dernier relativement au projet de Règlement 2073 informant la population de la tenue d'une consultation écrite du 7 au 22 juillet 2021 inclusivement, elle n'a reçu aucun commentaire.

Madame la mairesse fait ensuite la lecture du texte annexé au présent procès-verbal donnant les explications sur le but de l'assemblée et les conséquences de l'adoption du projet de Règlement 2073.

Par la suite, à la fin de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal, la mairesse et les personnes qu'elle désigne répondent aux questions adressées, soit par les personnes présentes ou soit par courriel concernant le projet de règlement, à la suite de quoi, elle déclare close l'assemblée publique de consultation.

### 5. **DÉPÔT DES CERTIFICATS DES RÉSULTATS DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2071 (CASERNE) ET 2072 (MANOIR FRASER)**

La greffière adjointe dépose devant ce conseil les certificats des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement d'emprunt 2071 concernant la construction d'une nouvelle caserne incendie et décrétant une dépense et un emprunt de 9 650 000 \$ et le Règlement d'emprunt numéro 2072 relatif à l'acquisition d'un immeuble connu sous le nom du Manoir Fraser et décrétant une dépense et un emprunt de 354 850 \$.

Rés. n°  
320-2021

### 6. **APPROBATION D'UNE CESSIION DE RANG HYPOTHÉCAIRE SUR LE LOT 4 599 732 EN FAVEUR DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil approuve le projet de contrat, annexé à la résolution, concernant une cession de rang hypothécaire sur le lot 4 599 732 en faveur



Numéro de résolution

## Procès-verbal

de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup suite à l'acte de vente intervenu avec la Résidence St-Louis Lafontaine inc. et autorise la mairesse et la greffière à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
321-2021

**7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2073-1 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 1253 (ZONAGE) ET 1254 (LOTISSEMENT) AFIN D'AJUSTER LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DANS LE CADRE DU TRAIN SEMESTRIEL**

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements à la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'un processus semestriel de modifications;

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire ayant été prolongé sur tout le territoire québécois en vertu du décret 1080-2021 du 11 août 2021 et les règles édictées par l'arrêté ministériel numéro 2021-054 qui déterminent que les municipalités peuvent reprendre les assemblées publiques de consultation en personnes, lesquelles assemblées doivent être accompagnées d'une période de consultation écrite d'au moins quinze jours dûment annoncée par avis public;

ATTENDU l'avis de motion donné le 5 juillet 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 2073 a été soumis à une consultation écrite du 7 juillet au 22 juillet inclusivement et à une assemblée publique de consultation le lundi 16 août 2021 à 18 h 30 ;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, ce conseil ne désire apporter aucun changement aux dispositions proposées dans le projet de règlement;

ATTENDU que le règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Gérald Plourde :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 2073-1, du 16 août 2021, modifiant le Règlement de zonage numéro 1253 et le Règlement de lotissement numéro 1254 adoptés le 28 août 2000, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°  
322-2021

**8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2073-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1253 AFIN D'AJUSTER LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DANS LE CADRE DU TRAIN SEMESTRIEL**

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements à la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'un processus semestriel de modifications;

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire ayant été prolongé sur tout le territoire québécois en vertu du décret 1080-2021 du 11 août 2021 et les règles édictées par l'arrêté ministériel numéro 2021-054 qui déterminent que les municipalités peuvent reprendre les assemblées publiques de consultation en personnes, lesquelles assemblées doivent être accompagnées d'une période de consultation écrite d'au moins quinze jours dûment annoncée par avis public;

ATTENDU l'avis de motion donné le 5 juillet 2021;

ATTENDU que le projet de Règlement numéro 2073 a été soumis à une consultation écrite du 7 juillet 2021 au 22 juillet 2021 inclusivement et à une assemblée publique de consultation le lundi 16 août 2021 à 18 h 30;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, ce conseil ne désire apporter aucun changement aux dispositions proposées dans le projet de règlement;

ATTENDU que le second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil adopte le projet de Règlement numéro 2073-2, annexé à la résolution, modifiant le Règlement de zonage numéro 1253 adopté le 28 août 2000, afin d'ajuster la réglementation d'urbanisme dans le cadre du train semestriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la Mairesse répond aux questions orales provenant de la salle et reçues par courriel.



Numéro de résolution

## Procès-verbal

### 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet

